

NOUVELLES MODALITES D'INSCRIPTION DES ENFANTS AUX SERVICES DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS



Initiée il y a 9 ans à travers le portail familles, la simplification des démarches administratives liées à l'école se poursuit au sein de notre commune.

Vous avez pu constater qu'au fil des ans, nous nous attachons à simplifier le dossier unique d'inscription aux services communaux. Nous poursuivons cet effort, et cette année, **le traditionnel dossier d'inscription à la restauration scolaire et à l'accueil de loisirs ne sera plus distribué.** La plupart des informations demandées ainsi que les réservations seront désormais effectuées **par les familles** via le portail famille.

CE QUI CHANGE : SUR LE PORTAIL FAMILLES



LE VOLET « RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS »

Toutes les informations relatives à votre adresse, téléphone, courriel devront être contrôlées et/ou corrigées par les familles.

Il est impératif de renseigner votre adresse mail. Si votre courriel fait défaut ou est erroné, nos services seront dans l'incapacité de vous envoyer des notifications (mise en ligne de vos factures, informations liées à l'école...). De plus, si vous avez égaré votre mot de passe, vous ne pourrez pas utiliser la fonction « mot de passe oublié » car le nouveau mot de passe provisoire généré vous est adressé de façon automatisée par mail.

En cas de doute, envoyez un courriel à k.guichemerre@ville-saint-sauveur.fr afin que nous puissions récupérer votre adresse mail sans erreur.



LE VOLET « AUTORISATIONS »

Les personnes autorisées à venir récupérer votre enfant devront être notifiées par les parents sur leur espace personnel.



LES RESERVATIONS DES REPAS ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Elles devront être effectuées **avant la rentrée scolaire** par les familles sur le portail pour l'année entière ou mois par mois. Les modifications ponctuelles (annulations ou réservations supplémentaires) pourront toujours se faire dans la limite des délais prévus par le règlement (8 jours avant pour les repas et 5 jours pour l'accueil de loisirs du mercredi).

CE QUI NE CHANGE PAS



LA FICHE SANITAIRE ET LES AUTORISATIONS RELATIVES AUX SORTIES PERISCOLAIRES ET DROIT A L'IMAGE :

la fiche « papier » sera maintenue. Elle vous sera distribuée à la rentrée des classes.



LES DOCUMENTS A FOURNIR

La copie des vaccins à jour, l'assurance extrascolaire et l'attestation de quotient familial devront être remises en début d'année scolaire avec la fiche sanitaire.

COMMENT PROCEDER ?

Avant de démarrer les différentes étapes, il est important de préciser que toute modification effectuée par la famille est soumise à validation par nos services. Il est donc normal que vous ne voyiez pas immédiatement les changements sur votre écran.



AVANT LA RENTREE DES CLASSES

1^{ère} étape :

Je vérifie sur mon espace personnel les informations relatives à la famille

Je me rends dans l'onglet « mon compte » (1) en haut de l'écran puis successivement dans les rubriques « infos responsable » (2) et « Informations conjoint » (3). Suivre ci-dessous les étapes 1, 2 et 3.

1

Bienvenue Madame MAGNUS , vous avez 0 Nouveau(x) Message(s)

Accueil Mon compte Mes enfants

2

Infos Responsable

3

Informations Conjoint

1.

Informations famille

Civilité :	Madame
Nom :	MAGNUS
Qualité :	0
Adresse :	

FAQ :

- « **Je ne peux pas procéder à l'étape 1 car j'ai perdu mes identifiants** »
Adressez votre demande par mail à : k.guichemerre@ville-saint-sauveur.fr
- « **Les modifications apportées n'apparaissent pas sur l'écran** »
C'est normal, il faut attendre qu'elles soient validées par les services communaux...



2e étape :

Je me rends dans la rubrique « mes enfants » et je renseigne les personnes autorisées à récupérer mon enfant.



Je clique sur le nom de mon enfant, l'écran ci-dessous apparaît. Je me rends dans l'onglet « les autorisations » (1).

1 →

Ne pas renseigner (*)

Accueil Mon compte Mes enfants

MAGNUS LILI

Les Autorisations Informations Complémentaires Données Sanitaires Insertion photo

Agenda Inscriptions en cours

Réservé Er

Nom : MAGNUS
Date de Naissance : - ans
Scolarité : -
Nom du Responsable : MAGNUS



Je renseigne les personnes autorisées à venir chercher mon enfant en cliquant sur « nouveau (2) ».

Je n'oublie pas de cliquer sur « enregistrer » !

Puis, je renouvelle l'opération pour chaque personne autorisée que je souhaite rajouter.



Liste des personnes Nouveau

Personnes autorisées à chercher l'enfant

Nom	Prénom	Lien de parenté
Cliquez sur Pour demander la suppression d'une autorisation		



(*) Les infos complémentaires et les données sanitaires ne doivent pas être renseignées. Si vous le faites, les informations que vous communiquerez seront rejetées.

FAQ :

- « **Les modifications apportées n'apparaissent pas sur l'écran** »
C'est normal, il faut attendre que votre demande de modification soit validée par les services communaux...



3e étape :

Dans la rubrique « mes enfants », je procède aux réservations des repas et de l'accueil de loisirs du mercredi.

A partir du mois d'août, dès que le planning des réservations est disponible, je procède aux réservations des repas et de l'accueil de loisirs du mercredi. **Nous vous rappelons que l'accueil de loisirs du matin, midi et soir des jours des jours d'école n'est pas soumis à réservation.**

Vous pouvez faire vos réservations :

- Pour l'année entière
- Mois par mois
- Ponctuellement

Réservation en cours de traitement
 Réservation refusée
 Absence en cours de traitement
 Petites vacances
 Grandes vacances
 Jour férié

Cliquer droit sur un champ ou pour demander une réservation ou une absence

Structure	Responsable	Juin 2019																															
		Sa 01	Di 02	Lu 03	Ma 04	Me 05	Je 06	Ve 07	Sa 08	Di 09	Lu 10	Ma 11	Me 12	Je 13	Ve 14	Sa 15	Di 16	Lu 17	Ma 18	Me 19	Je 20	Ve 21	Sa 22	Di 23	Lu 24	Ma 25	Me 26	Je 27	Ve 28	Sa 29	Di 30		
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
ALAE MATIN	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
ALAE MIDI	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
ALAE SOIR	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
MERCREDI APRES-MIDI	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
MERCREDI MATIN	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
REGULARISATION ALAE	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
REPAS MAJORE	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
REPAS MERCREDI	MAGNUS																																
ECOLE PUBLIQUE CHARLES MOULY	MAGNUS	P																															
REPAS SEMAINE SAUF MERCREDI	MAGNUS																																



Je me positionne sur le service souhaité (repas semaine, repas mercredi, mercredi matin, mercredi après-midi) et je fais un CLIC DROIT. Une coche apparaît, la demande sera validée par nos services.

FAQ :

« Ma demande n'est pas prise en compte » :

- Vous avez peut-être essayé de réserver un service non soumis à réservation préalable (ALAE matin, midi ou soir, repas majoré, régularisation..)
- Avez-vous vérifié les délais de réservation prévus par le règlement ?
 - 8 jours avant pour les repas
 - 5 jours avant pour l'accueil de loisirs du mercredi

En deçà, les demandes via le portail familles sont désactivées. Il vous appartiendra de vous rapprocher du régisseur et formuler votre demande par écrit, soit directement depuis le portail dans l'onglet « boîte de réception » (1) puis « nous contacter » (2), soit par mail à :

k.guichemerre@ville-saint-sauveur.fr

1

2

Bienvenue Madame MAGNUS, vous avez 2 Nouveau(x) Message(s)

Accueil Mon compte Mes enfants Relevé de compte Boîte de réception

Nous contacter

Boîte de réception

Mes messages

Emission	Objet

Masquer



4ème étape :

Je remplis la fiche sanitaire et des autorisations qui sera distribuée à la rentrée des classes

et je la retourne en mairie **AVANT le 30 septembre 2019**, accompagnée de :

- L'assurance extrascolaire Responsabilité civile ET individuelle accidents
- La copie des vaccins à jour
- Une photo
- La dernière attestation de quotient CAF si je veux bénéficier des tranches tarifaires.



LA VALIDATION DU TARIF AU QUOTIENT FAMILIAL SERA EFFECTIVE UNIQUEMENT LORSQUE VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION SERA COMPLET.

TOUT DOSSIER INCOMPLET AU 30 SEPTEMBRE 2019 ENTRAINERA UNE TARIFICATION EN TRANCHE 6.